Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20240527-AD_2024-013V2-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/05/2024

DECISON n° 2024-013

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Commande publique – Attribution du marché CIAS2401 «Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère »

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CIAS à déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président,
Vu l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°18 du Conseil d'administration en date du 13 février 2024 donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CIAS2401 «Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère» et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la CAO,

Vu l'arrêté n°2020-020 du 6 août 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur François GAUDIN,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour la location et l'entretien d'articles textiles pour les EHPAD et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère,

Vu la consultation engagée en date du 23 février 2024 pour cette affaire et les offres présentées par l'unique candidat,

Vu la CAO en date du 27 mai 2024,

Décide

Article 1 : Le marché CIAS2401 « Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère» est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Linge plat et sacs en tissus des EHPAD

SARL ANETT NBD – 306 voie Magellan – 73800 SAINTE HELENE DU LAC pour un montant de 135 447,52 € HT (montant annuel estimatif extrait du BPU-DQE).

Lot n°2 : Tenues professionnelles et sacs en tissus des EHPAD et du SSIAD

SARL ANETT NBD – 306 voie Magellan – 73800 SAINTE HELENE DU LAC pour un montant de 40 045,93 € HT (montant annuel estimatif extrait du BPU-DQE).

Article 2 : Le marché est prévu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 250 000,00 € HT, tous lots confondus.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « **Télérecours citoyen** » sur le site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil d'Administration

Fait à Albertville, le 27 mai 2024

Le Vice-Président,
François GAUDIN